

TOUTES LES RUBRIQUES

[Portraits & Carrières](#) | [Trésorerie](#) | [Financements](#) | [Gestion d'actifs](#) | [Comptabilité](#) | [Droit & Fiscalité](#) | [Management & Stratégie](#) | [Technologies & Systèmes](#) | [Industrie financière](#) | [Secteur public](#) | [Economie & Marchés](#) | [Actualités des affaires](#)

MANAGEMENT & STRATEGIE

► Les administrateurs au cœur du débat sur le gouvernement d'entreprise

► Un conseil d'administration avec des structures saines est la condition *sine qua non* d'une bonne gouvernance d'entreprise. L'enquête menée par DWS Investments et Deminor sur le gouvernement d'entreprise en Europe le prouve. L'indépendance des administrateurs, la taille du conseil d'administration, l'existence et la fréquence de réunions des comités de surveillance ou encore la transparence des rémunérations sont les éléments clés qu'observent les investisseurs.

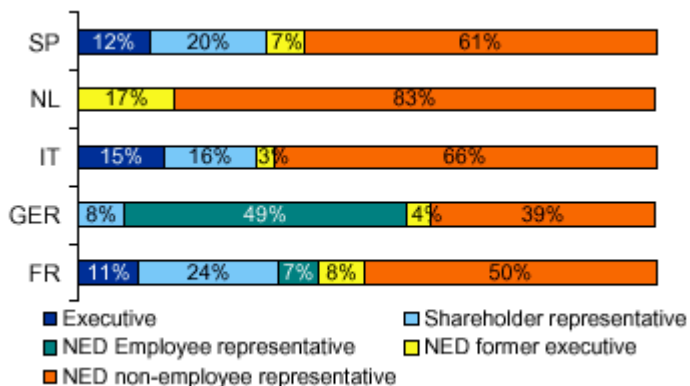
L'étude menée auprès de 48 sociétés composant l'indice Euro Stoxx 50 permet de dégager une tendance générale en Europe. La taille des conseils d'administration tend sensiblement à se réduire et leur composition s'ouvre de plus en plus à des membres indépendants. Indépendants vis à vis de la société mais aussi de son management. Ce besoin de neutralité et d'indépendance est lié, bien sûr, aux circonstances et à l'environnement suspicieux qui règne depuis les scandales comptables des derniers mois.

Sur ce point des efforts sont encore à réaliser, même si 56 % des administrateurs des groupes européens ont déjà ce statut. Peu à peu, ces conseils d'administration s'internationalisent, soit par volonté, soit consécutivement à un rapprochement comme c'est le cas chez DaimlerChrysler. 26 % des conseils possèdent ainsi un membre étranger à la « nationalité » d'origine du groupe, ce qui, comme le remarque l'étude, « s'accorde avec l'ambition internationale des groupes ». La rotation au sein des conseils, elle aussi, s'accroît. Alors qu'en moyenne, les administrateurs étaient élus pour 5 ans en 2001, aujourd'hui ils ne sont plus appointés que pour une période de 4 ans.

De plus en plus de contrôle

S'agissant de la nomination des membres, un peu plus de clarté semblerait nécessaire. 27 % des administrateurs sont encore nommés sans l'avis des actionnaires, qui n'ont pas non plus le droit de les démissionner. Cet aspect du gouvernement d'entreprise à l'étrangère est encore fortement lié aux législations nationales. En Allemagne, la moitié des administrateurs sont élus par les employés, alors qu'en France seulement un à deux administrateurs représentent les intérêts des salariés. En Hollande, ces administrateurs sont élus après cooptation.

Composition des conseils d'administration par pays



Source : DWS Investments

En revanche, il y a un point sur lequel les groupes européens convergent : la surveillance de leur conseil d'administration. 52 % des sociétés, contre 43 % l'an dernier, ont élaboré un code de bonne conduite pour leur conseil d'administration. Dans 45 % des cas, elles possèdent également un règlement spécifique pour gérer les conflits d'intérêts au sein du conseil. Seuls 24 % des groupes en disposaient en 2001. Cette volonté de contrôle se retrouve aussi dans la mise en place de comités de nomination - 67 % des groupes en ont aujourd'hui, contre 50 % l'an dernier - et de comités de rémunération - 86 % contre 71 % - pour surveiller les abus.

Sur ces sujets, les actionnaires n'ont généralement pas leur mot à dire. Seules 8 sociétés, sur les 48 sondées, ont établi des comités d'actionnaires indépendants. Ils sont généralement composés d'investisseurs institutionnels et de particuliers. Ils entretiennent un lien entre les actionnaires et les administrateurs afin que les

A lire aussi

[Les groupes français sont les mauvais élèves de la gouvernance d'entreprise en Europe](#)

[Les investisseurs minimisent la portée du facteur gouvernement d'entreprise dans leurs sélections de titres](#)

[Le gouvernement d'entreprise fait des débuts timides dans les entreprises françaises](#)

assemblées générales ne soient plus la seule occasion de dialoguer. Point positif: 7 des 8 sociétés ayant un comité d'actionnaires sont françaises.

[Geoffrey Dirat](#)

source : bfinance - date : 24/09/2002

[> RETOUR](#)

[> IMPRIMER](#)

[> ENVOYER
A UN AMI](#)

[> COMMENTER](#)

Noter l'article



[> VALIDER](#)